

République Française
Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon

Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°016/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **06 mars 2025**

Date d'affichage : **13 mars 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 12 mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire
Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints
Marielle BOY, Jean-Michel BRUNET, Pierre SAVOLDELLI formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Yveline CORDIER à Margot MERLE
Jean-Baptiste CRAFFK à Muriel PAYAN

Absentes :

Violaine PIQUET-GAUTHIER, Gabrielle GUIBERT, Lisa FAURE

Margot MERLE a été élue secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	13
PRESENTS	:	8
VOTANTS	:	10

OBJET : BUDGET DE L'EAU : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la méthode de travail des autorisations de programme et des crédits de paiement, dérogeant au principe de l'annualité budgétaire, et permettant de n'inscrire au budget pour l'année en cours, que les dépenses et les recettes liées à cet exercice.

Ainsi les grosses opérations d'investissement portées sur plusieurs années sont traitées de cette manière. Pour le budget du service de l'eau, il s'agit des opérations suivantes :

	Autorisation de programme	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025
Raccordement eau potable Lauzet/Boussardes 2020/001	800 000€	5 274,80€	100 000€	694 725,20€

Afin de tenir compte de la réalité d'avancement de ces opérations, il est proposé d'actualiser les crédits de paiement de la manière suivante :

	Autorisation de programme	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025
Raccordement eau potable Lauzet/Boussardes 2020/001	800 000€	5 274,80€	13 693,80€	361 971,64€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

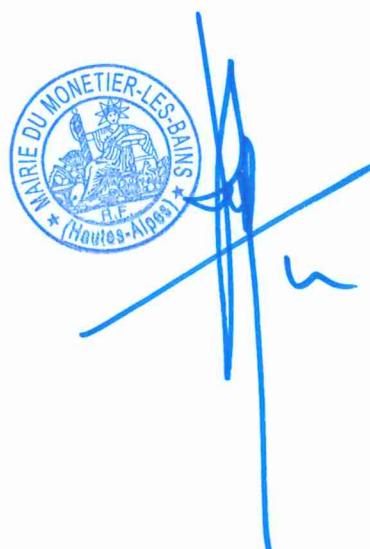
APPROUVE l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



La secrétaire de séance

Margot MERLE